



Sous la présidence de M. Jean-Luc PERRIN, Vice-Président en charge de la mobilité et du commerce, la commission intercommunale thématique « Mobilité et transport scolaire » s'est déroulée en salle 2 du Village d'entreprises, le lundi 28 août 2023. Les membres titulaires de la commission « Mobilité et transport scolaire » étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 11 juillet 2023, l'ordre du jour concernait :

- Présentation de l'organisation et des nouvelles modalités du service de Transport à la Demande pour janvier 2024
- Présentation de la navette de Prat-de-Bouc pour la saison hivernale 2024
- Présentation des animations et évènements à venir jusqu'à fin 2023 sur la Mobilité
- Informations sur les modifications des lignes de car Région du territoire
- Questions diverses

Monsieur Gérard DELPY est désigné secrétaire de séance.

- Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).
- Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2).

Présentation de l'organisation et des nouvelles modalités du service de Transport à la Demande pour janvier 2024

Contexte

Le dispositif de Transport à la Demande (TAD) actuel, le Mouv'Pass, est une solution de transport alternative complémentaire de l'offre de transport existante sur le territoire (lignes régulières notamment). Elle s'adresse à tous les habitants de Saint-Flour Communauté, et permet de se déplacer d'une adresse précise à une autre adresse (TAD en « porte à porte »).

Les usagers de ce dispositif ont pour principale destination le bourg-centre du territoire (Saint-Flour et Saint-Georges), puis les pôles secondaires (Chaudes-Aigues, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride, Neuvéglise-sur-Truyère, Valuégols). Les autres communes ne concernent que 9% des déplacements.

Les motifs principaux de déplacement sont les rendez-vous médicaux (31%) et les courses et achats (28%).

Le dispositif actuel Mouv'Pass doit revoir les modalités de son fonctionnement afin de correspondre aux modalités régionales de transport à la demande pour le 1er janvier 2024.

Pour cela, Saint-Flour Communauté doit définir sur son territoire des points d'arrêt pour le transport à la demande, celui-ci ne pouvant plus fonctionner en « porte-à-porte ». Les trajets possibles seront ceux entre une adresse précise et un point d'arrêt (ou inversement), et d'un point d'arrêt à un autre point d'arrêt.

Un point d'arrêt de transport à la demande peut être : un pôle administratif (mairie, maison des services...), un pôle médical (cabinet médical, maison de santé...), un pôle économique (zone d'activité, commerces...), un pôle de loisirs (complexe sportif, base de loisirs...) ou un pôle d'intermodalité (aire de covoiturage, arrêt de car ou de bus, gare).

L'évolution du Transport à la Demande Mouv'Pass

Des points d'arrêt ont été défini sur l'ensemble du territoire de Saint-Flour Communauté, en fonction des destinations précédemment enregistrées les années précédentes.

Le Transport à la Demande actuel pourra garder son nom, son logo et son identité graphique actuels.

Les modalités de fonctionnement du Transport à la Demande 2024 sont à définir par Saint-Flour Communauté en amont. Le choix a été fait de reprendre les modalités du dispositif Mouv'Pass des années précédentes, c'est-à-dire :

- Un fonctionnement du lundi au samedi, de 7h à 19h
- Une réservation avant 10h du matin la veille, ou avant 12h le vendredi pour le lundi
- Un tarif à 6€ l'aller (seul) ou 4€ s'il y a un regroupement dans le même véhicule (gratuit pour les moins de 5 ans)
- Une limite de 24 trajets / an / personne

Dans l'objectif de favoriser le regroupement des trajets et des personnes dans les mêmes véhicules, en complément de l'incitation financière, il est proposé d'instaurer un bonus de +1 trajet pour les personnes ayant fait un regroupement, et un malus de -1 trajet sur le total de l'année pour les personnes refusant un regroupement proposé.

La centrale d'appels régionale

Aussi, Saint-Flour Communauté doit faire de choix d'adhérer, ou non, à la centrale d'appels régionale pour son transport à la demande.

Le Transport à la Demande de Saint-Flour Communauté évoluant selon les modalités régionales, ce service sera financé à 50% par la région, ou 70% avec la centrale d'appels.

Cette centrale d'appels prendrait en charge les demandes et questions des usagers, et les appels aux transporteurs pour assurer les trajets, dans le respect des modalités définies au préalable par la collectivité. Saint-Flour Communauté sera en charge du marché public de prestation de service auprès des transporteurs. Un bon de commande sera émis tous les mois par la centrale d'appel pour un règlement de Saint-Flour Communauté auprès des transporteurs. Il y aura donc également une diminution de la charge de travail des agents de la collectivité pour ce service.

Cependant, cette centrale d'appels, commune à toute la Région, aura peu de connaissance du territoire, et peu de proximité et de relationnel avec les usagers, ce qui risque de dégrader la qualité du service rendu, voire de diminuer le nombre d'usagers.

La commission Mobilité et Transports Scolaires émet un **avis favorable** concernant l'évolution des modalités de fonctionnement du Transport à la Demande.

Cependant, la commission Mobilité et Transports Scolaires émet un **avis partagé** concernant la prise en charge des demandes par la centrale d'appels régionale. La gestion des demandes des usagers par les agents de Saint-Flour Communauté semblent plus adaptée au territoire et aux habitants que par l'intermédiaire d'une centrale d'appels, mais il est nécessaire de prendre en compte les économies financières et de temps de travail.

Présentation de la navette de Prat-de-Bouc pour la saison hivernale 2024

Présentation du dispositif

La navette de Prat-de-Bouc circulera durant les 4 semaines de vacances scolaires de l'hiver 2024 (toutes périodes confondues), soit du samedi 10 février au dimanche 10 mars 2024, jours fériés et week-end compris.

L'itinéraire pré-fléché est : Saint-Flour Gare – Saint-Flour Les Allées – Paulhac Salle polyvalente – Paulhac Auberge de l'Épie – Maison du col de Prat-de-Bouc.

Les horaires ont été présentées à la commission, et sont inscrites dans le diaporama de présentation (annexe 2). Elles ont été définies en fonction des correspondances avec les lignes de car Région et le train SNCF à Saint-Flour, mais surtout en fonction des habitudes des usagers au Lioran ou à Prat-de-Bouc. Une correspondance avec la navette entre Prat-de-Bouc et le Lioran est également prévue.

Pour assurer ce service, il est proposé de mettre en place un bus de 27 places.

La tarification proposée est celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, soit 1,50€/ticket.

La commission Mobilité et Transports scolaires émet un **avis favorable** aux modalités de fonctionnement de la navette de Prat-de-Bouc, prévue pour 2024. La commission propose également une réflexion sur la place des écoles et des associations, telles que l'amicale laïque, dans ce dispositif.

Animations et évènements jusqu'à fin 2023

9 Septembre : Prat-de-Bouc se raconte

Évènement organisé par le SMDTEC en partenariat avec les deux communautés de communes et le PNR des Volcans d'Auvergne, le samedi 9 septembre sera une journée d'animation dédiée au vélo, la veille de la montée du col de Prat-de-Bouc organisé par le vélo-club du Pays de Saint-Flour.

Durant cette journée, plusieurs animations et sorties seront proposées à la maison du Col et aux alentours à Prat-de-Bouc : sorties VTT sur le Col, descente et montée du col en VTC à assistance électrique, atelier de réparation de vélos, plateau-modules VTT pour les enfants, vélo-ciné le soir...

Du 16 au 22 Septembre : Semaine de la Mobilité

Organisé par l'Union Européenne, la semaine de la Mobilité a pour objectif d'inciter les collectivités et les citoyens à opter pour des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement. C'est également l'occasion pour les collectivités de faire connaître les actions et activités menés en faveur de la mobilité durable.

Aussi, plusieurs animations seront proposées aux habitants de Saint-Flour Communauté durant la semaine :

- Roulez Séniors, en partenariat avec l'OMJS : à Chaudes-Aigues (lundi 18), Pierrefort (mardi 19), Saint-Flour (mercredi 20), Ruynes-en-Margeride (jeudi 21) et Neuvéglise-sur-Truyère (vendredi 22)

- Présence de Saint-Flour Communauté sur les marchés locaux, avec un stand « Mobilité » pour présenter aux habitants les solutions de mobilité du territoire
- Enquête « Mobilité » auprès des habitants : sur les marchés, internet... pour connaître leurs habitudes de déplacements, leurs besoins.

En parallèle, des activités seront proposées également aux agents et aux élus de Saint-Flour Communauté durant la semaine :

- Un Challenge Mobilité sur la semaine : l'objectif est ici de trouver un moyen de déplacement alternatif à la voiture individuelle durable sur l'année. Les élus seront également invités à participer au Challenge Mobilité à l'occasion du bureau exécutif du lundi 18 septembre.
- Des créneaux de tests de Zoé électrique
- Un groupe de travail élus – agents – Seba15, le mardi 19 septembre à 14h30. Ce groupe de travail portera sur le stationnement vélo à Saint-Flour Communauté, pour les agents et élus venant sur site mais aussi pour la flotte de vélos à assistance électrique de la collectivité.
- Une enquête « Mobilité » à destination des agents, concernant leurs habitudes de déplacement, leurs besoins...

Du 10 au 13 octobre : Journées portes ouvertes des Maisons France Service

Les journées portes ouvertes des maisons France Service sont un temps fort de présentation des services de la collectivité. Un stand « Mobilité sera présent tous les matins dans les différentes Maisons France Service pour présenter les solutions de mobilité existantes sur le territoire, et discuter avec les habitants de ce sujet.

Point d'informations diverses

Modifications des lignes de car Région

La région Auvergne-Rhône-Alpes a pour projet de réviser ses lignes de car Région d'ici la fin de l'année 2023. Elle sollicite donc la collectivité pour lui faire un retour global sur les différentes lignes concernées, les modifications à faire concernant les horaires ou les points d'arrêt.

Un mail a été envoyé vendredi 25 août aux mairies concernées par ces lignes, afin d'avoir un retour de toutes les communes d'ici fin septembre 2023.

Etudes en cours

L'étude de jalonnement et de valorisation de la boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère a terminé sa phase de diagnostic, qui a été présenté lors du comité de suivi du 2 août 2023. Le bureau d'étude travaille actuellement sur la seconde phase, celle du positionnement technique et marketing de l'itinéraire.

Un bureau d'étude a été choisi pour la réalisation du Schéma Directeur Cyclable de Saint-Flour Communauté. La réunion de lancement de cette étude est prévue pour le jeudi 31 Août 2023.

Avenant à la convention de délégation de la Région (compétence Mobilité)

Cet avenant portera sur la modification du Transport à la Demande intégrant les modalités régionales, ainsi que sur la modification de l'annexe financière de la convention de délégation, par l'ajout du programme de travail de l'année 2023.

A Saint-Flour, le 31 août 2023,

Le Vice-Président

Jean-Luc PERRIN

Liste des annexes :

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Document de présentation diffusé lors de la commission